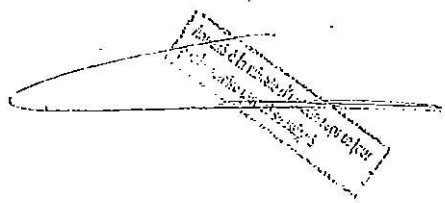


ANNEXE 10 Annexe Commun
LMP 57



Annexé à la minute d'un acte reçu
par le soussigné Notaire Associé
titulaire d'un Office Notarial à Lille

RAPPORT DE REPERAGE DE MATERIAUX
CONTENANT DE L'AMIANTE
REALISE PREALABLEMENT A UNE VENTE
CFA 245
141, RUE DES FUSILLES
VILLENEUVE D'ASQ (59630)

RAPPEL DES CONCLUSIONS

L'absence de flocage, calorifugeages et faux plafond contenant de l'amiante.
La présence de matériaux hors flocage, calorifugeages et faux plafond contenant de
l'amiante localisé :
sous la forme de plaque en amiante ciment sur couverture du local poubelle (5m²)

Pris connaissance de
l'ensemble de ce rapport.

Pris connaissance
le 16/03/2011

57

52


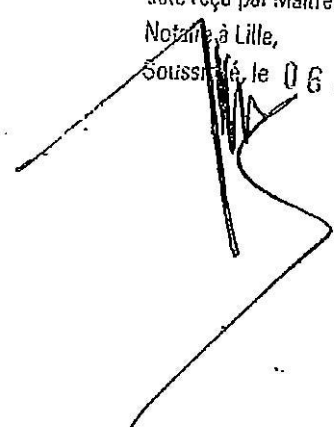
SOMMAIRE

I.	Conditions d'exécution de la mission :	3
II.	Désignation du bâtiment :	4
III.	Conclusions :	5
IV.	ANNEXES :	6

ANNEXES

- Récapitulatif des matériaux amiantés ou non
- Copie des plans
- Copies des attestations de compétence
- Copie de l'attestation d'assurance

ANNEXÉ à la minute d'un
acte reçu par Maître BONNAVE
Notaire à Lille,
Soussigné, le 06 DEC. 2007



I. Conditions d'exécution de la mission

Nous soussigné, Lamy-sa Expertise avons été missionné par la Société « West Register » afin de réaliser, dans le bâtiment désigné ci-après le diagnostic amiante conformément au décret 96-97 modifié et 2002-839.

Le tout a été réalisé conformément à la norme NF X 46-020.

Le présent rapport constitue un tout indissociable, il ne peut être reproduit, dupliqué, cité... partiellement.

Il a été rédigé 2 en exemplaires originaux :

L'un remis à l'étude de maître Lasaygues, Notaire à Paris

L'autre conservé aux archives de LAMY-SA Expertise

La présente mission a été réalisé suivant :

un devis en date du 8 janvier 2003

une commande en date du 23 janvier 2003

Préalablement à l'exécution de notre mission, nous avons sollicité notre requérant afin qu'il nous fournisse les documents suivants :

Plans

Notes de renseignements d'urbanisme

L'ensemble de ces documents a pu nous être fournis

Les présents diagnostic s ont été réalisés par :

✓ Monsieur LAMY Philippe –

Titulaire d'une attestation de compétence délivrée par le CESI

✓ Monsieur BIOUSSE Gilles –

Titulaire d'une attestation de compétence délivrée par le CESI

✓ Monsieur CHEVALLIER Christian -

Titulaire d'une attestation de compétence délivrée par le CESI

✓ Monsieur Laurent Fresnel –

Titulaire d'une attestation de compétence délivrée par le CESI

✓ Monsieur Fabien Boursin

Titulaire d'une attestation de compétence délivrée par le CESI

54

II. Désignation du bâtiment :

Le présent rapport de repérage de matériaux et produits contenant de l'amiante concerne :

Un ensemble immobilier à usage d'habitation sis à VILLENEUVE D'ASCQ (Nord) 141, rue des Fusillés, comprenant quarante-deux logements.

Ledit ensemble cadastré:

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance
PK	631	141, rue des Fusillés	09a 10ca

Le détail des locaux visité est également joint en annexe.

L'ensemble du bâtiment à pu être visité

III. Conclusions

A. Matériaux susceptible de contenir de l'amiante

Plaques en amiante ciment

B. Conclusion relative à la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante

L'absence de flocage, calorifugeages et faux plafond contenant de l'amiante.

La présence de matériaux hors flocage, calorifugeages et faux plafond contenant de l'amiante localisé :

sous la forme de plaque en amiante ciment sur couverture du local poubelle (5m²)

Fait à Lyon, le 11 avril 2003-04-14

Le P.D.G. : .

Philippe LAMY

Expert Assermenté
près la Cour Administrative d'Appel
Membre du Haut Collège International
des Experts, GENEVE
Vice-Président de la Cie Nationale des
Experts Immobiliers (C.N.E.I.)

ANNEXES

Récapitulatif des matériaux amiantés ou non
Copie des plans
Copies des attestations de compétence
Copie de l'attestation d'assurance